

Rappel des principales équivalences en secourisme

Ancien diplôme :	Diplôme actuel équivalent	Textes	Observations
AFPS ou Brancardier secouriste Brevet de secouriste de la protection civile Brevet national de secouriste (BNS) Brevet national des premiers secours (BNPS)	PSC 1	Circulaire du 15 novembre 2002 relative aux formations aux premiers secours	Recommandation d'une formation continue PSC 1 même si celle-ci n'est pas obligatoire.
AFCPSAM	PSE 1	Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 1	AFCPSAM Abrogé
BNS + réanimation / CFAPSE	PSE 2	Arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 »	<i>Sous réserve d'être à jour de formation continue</i>
formateur de « PSC 1 » - PAE 3 formateur de « PSE 1 et de « PSE 2 » - PAE 1	PIC de Formateur	Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »	
Formateur de « PSC 1 » - PAE 3	PAE de formateur en Prévention et secours civiques	Arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »	
Formateur « PSE 1 » et « PSE 2 » - PAE 1	PAE de formateur aux premiers secours	Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours »	

Cas de certains professionnels titulaires d'un diplôme d'Etat :

Médecin / Chirurgien dentiste Pharmacien / Vétérinaire Sage-femme / Infirmier diplômé d'état	Ces professionnels sont dispensés du PSC 1	- Circulaire du 15 novembre 2002 relative aux formations aux premiers secours. - Note d'information n° 394/DSC8 du 25 mars 1993.	Les AASC ne délivrent pas de PSC 1 à ces professionnels. Quand le PSC 1 est demandé, la justification du diplôme d'Etat concerné permet de satisfaire à l'obligation du PSC 1.
--	--	---	---

Certifications INRS :	Diplôme actuel équivalent	Textes	Observations
Certificat SST à jour de MAC	PSC 1		
Formateur SST à jour de formation MAC		Arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »	Désormais, les formateurs SST peuvent enseigner le PSC 1 uniquement dans le cadre des AASC ... mais ils ne sont pas titulaires du diplôme de formateur de PSC.

Diplômes sapeur pompier :	Diplômes équivalents	Textes	Observations
Titulaire de l'ensemble des compétences en matière de prompt secours défini au premier alinéa de l'article 22 de l'arrêté du 8 août 2013 susvisé ;	PSE 1	Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 1 "	
- du module défini au deuxième alinéa de l'article 22 de l'arrêté du 8 août 2013 susvisé ;	PSE 2	Arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 2 "	
Titulaire des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de prompt secours définis à l'alinéa 1 de l'article 25 de l'arrêté du 30 septembre 2013 susvisé.	PSE 1	Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 1 "	
Titulaire des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de secours à personnes en équipe définis à l'alinéa 1 de l'article 25 de l'arrêté du 30 septembre 2013 susvisé ;	PSE 2	Arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 2 "	
SAP 1 (1 ^{ère} partie - option 1) ou SAP 1 (11 ^{ème} partie - option 2)	PSE 1	Arrêté du 14 août 2008 portant reconnaissance des compétences de l'unité de valeur de formation « secours à personnes de niveau 1 » avec celles des unités d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » et « premiers secours en équipe de niveau 2 » Circulaire du 27 août 2008 – Unité de valeur de formation « SAP 1 »	Formations différentes d'un département à l'autre.
SAP 1 (2 ^{ème} partie - option 1) ou SAP 1 (19 ^{ème} partie - option 2)	PSE 2		

Diplômes militaires :	Diplômes équivalents	Textes	Observations
Sapeur pompiers de Paris titulaires : De formation élémentaire en filière "sapeur-pompier de Paris" (SPP) ou en filière "secours à victimes" (SAV) ou titulaires de leur formation élémentaire en filière "spécialiste" (SPE) ;	PSE 1 PSE 2	Arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 »	
Marin pompiers de Marseille titulaires : Du brevet élémentaire de matelot pompier (BE MOPOMPI) Du brevet élémentaire de pompier volontaire (BE MAPOV) Du brevet élémentaire de sécurité et logistique (BE SELOG) ».		Arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 »	

Autres informations :

Pour les diplômes étrangers, seuls les diplômes monégasques sont reconnus.

Equivalences abrogées :

Arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » [abrogé]

Arrêté du 27 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois / activités de classe 1 » [abrogé]